CONCEVOIR SON PLAN D'ÉVACUATION, UN VRAI JEU D'ENFANT

Mettez toutes les chances de votre côté advenant le cas où vous devriez évacuer votre domicile en préparant votre plan d'évacuation.

En famille, amusez-vous à le créer et le mettre en pratique. Dessinez chaque étage de votre résidence sur une feuille, identifiez les sorties et déterminez un point de rassemblement à l'extérieur. Par la suite, pratiquez régulièrement l'évacuation en famille de votre domicile.

Pour plus d'information, communiquez avec le service de sécurité incendie de votre territoire :

Service de sécurité incendie de Bromont, Brigham et Saint-Alphonse-de-Granby
15, rue du Ciel, Bromont J2L 2X4 Tél. : 450 534-4777
incendie@bromont.com

Service des incendies de Granby
725, rue Léon-Harmel, Granby J2J 1P7
Tél. : 450 776-8344
incendie@ville.granby.qc.ca

Service des incendies de Roxton Pond et Sainte-Cécile-de-Milton
901, rue Saint-Jean, Roxton Pond J0E 1Z0
Tél. : 450 372-6875
infomun@roxtonpond.ca

Service des incendies de Shefford
96, rue Raymond-Lemieux, Shefford J2M 1Y5
Tél. : 450 776-3316
prevention.incendie@cantonshefford.qc.ca

Service de sécurité incendie régional de la Ville de Waterloo
417, rue de la Cour, Waterloo J0E 2N0
Tél. : 450 539-2282
prevention.incendie@ville.waterloo.qc.ca

mrc La Haute-Yamaska
Prospère de nature

La prévention *incendie* à la maison en Haute-Yamaska

mrc La Haute-Yamaska
Prospère de nature

ON N'EST JAMAIS TROP PRUDENT!

Les dernières statistiques démontrent que les incendies qui se déclarent en milieu résidentiel sont attribuables très souvent à un problème électrique, un manque de vigilance ou une simple erreur humaine. Il convient de redoubler de prudence pour éviter de jouer avec le feu! Dans ce dépliant, vous trouverez plusieurs conseils simples pour améliorer votre sécurité à la maison.

Installations électriques

Utilisez et entretenez de façon adéquate les installations électriques de votre maison afin d'éviter les défaillances.

Les simples précautions ci-dessous peuvent éviter un incendie :

Remplacez les rallonges endommagées.

Laissez les travaux électriques à un professionnel qualifié.

Utilisez les rallonges électriques de façon temporaire seulement et assurez-vous qu'elles soient homologuées.

Sécheuse

Nettoyez le filtre à charpie après chaque utilisation.

Nettoyez régulièrement les conduits afin d'éviter l'accumulation de charpie et vérifiez que la sortie d'air extérieure de votre résidence n'est pas obstruée.

Éteignez la sécheuse lorsque vous dormez ou quittez votre domicile.

Appareils de cuisson

Soyez toujours vigilants lors de l'utilisation d'appareils de cuisson. Dans la cuisine, un incendie peut se déclencher rapidement.

Feu de cuisson

Ne faites jamais cuire des aliments sans surveillance.

Positionnez les poignées des chaudrons vers l'intérieur de la surface de cuisson pour éviter de les accrocher par mégarde.

Utilisez les outils appropriés en cuisine et choisissez des appareils homologués.

Ne rangez pas d'objet dans le four ni sur la surface de cuisson.

Évitez de porter des vêtements avec des manches amples pour cuisiner.

Friture

Utilisez une friteuse homologuée pour faire de la friture et non un chaudron dans lequel vous mettez de l'huile.

Caquelon à fondue

Utilisez le combustible approprié et remplissez le brûleur uniquement lorsqu'il est complètement refroidi.

Déposez le brûleur sur une surface incombustible durant son utilisation et son refroidissement.

Éteignez le brûleur avec le couvercle approprié.

Feu de foyer

Après combustion, les cendres de votre feu de foyer demeurent chaudes durant minimalement trois jours. Elles sont dangereuses puisqu'elles peuvent se raviver, puis déclencher un incendie. Elles peuvent aussi émettre du monoxyde de carbone (CO), un gaz qui peut être mortel s'il est absorbé en quantité suffisante.

Disposez des cendres de façon sécuritaire :

Mettez les cendres refroidies dans une chaudière métallique à fond surélevé recouverte d'un couvercle métallique. La chaudière doit être placée à l'extérieur, sur une surface non combustible, à distance de toute construction et matière combustible.

Conservez les cendres refroidies dans la chaudière durant une période d'au moins 72 heures pour qu'elles refroidissent totalement.

Entretenez votre cheminée :

Assurez-vous que votre cheminée est en bon état et qu'aucun débris ne l'obstrue. Faites appel à un professionnel pour la ramoner à toutes les cinq cordes de bois brûlées ou au moins une fois par an, idéalement à l'automne.

Articles de fumeur

Si vous êtes un fumeur, prenez les précautions nécessaires pour éviter qu'un petit oubli ne vous cause de grands soucis.

Utilisez toujours un cendrier et assurez-vous que les cigarettes et allumettes qui s'y trouvent sont bien éteintes avant de le vider.

Ne fumez pas au lit ni à proximité de matières combustibles.

Ne déposez jamais une cigarette allumée sur un meuble ou toute autre matière combustible.

Gardez les allumettes et les briquets hors de portée des enfants.

Si un incendie venait à se déclarer, si petit soit-il, composez le 9-1-1 pour obtenir l'assistance des services d'urgence.

Appareils de prévention

Avertisseur de fumée

Installez un avertisseur de fumée par étage, incluant le sous-sol. Si un incendie venait à se déclarer, ce petit appareil pourrait bien vous sauver la vie.

Qu'il soit électrique ou à pile, votre avertisseur doit fonctionner adéquatement en tout temps :

Remplacez tous les six mois la pile de votre avertisseur de fumée, lorsqu'on avance ou recule l'heure par exemple.

Laissez la pile dans votre avertisseur de fumée. En aucun cas, vous ne devez la retirer. Si votre avertisseur se déclenche malencontreusement, utilisez le bouton Silence.

Remplacez l'avertisseur de fumée selon les recommandations du fabricant. Généralement, il est conseillé de changer l'appareil au moins tous les dix ans.

Nettoyez l'avertisseur de fumée une fois par mois avec un aspirateur.

Avertisseur de monoxyde de carbone (CO)

Les appareils de chauffage à combustible (bois, huile, gaz, granules), les véhicules et appareils ayant un moteur à combustion dégagent du monoxyde de carbone (CO). Si les appareils fonctionnent adéquatement, la quantité de CO dégagée est généralement minime. En cas de bris, elle pourrait augmenter jusqu'à devenir toxique.

Il est recommandé d'installer un avertisseur de CO par étage, incluant le sous-sol. Si votre avertisseur sonne, vous devez sortir de votre résidence, fermer les portes et signaler le 9-1-1.

Assurez-vous que votre avertisseur de CO fonctionne adéquatement en tout temps :

Testez l'alarme de votre avertisseur en appuyant sur le bouton Test. L'appareil doit se déclencher à l'intérieur de 20 secondes.

N'exposez pas l'appareil au tuyau d'échappement de votre voiture pour le tester. Vous risquez de l'endommager inutilement.

Remplacez tous les six mois la pile de votre avertisseur de CO, lorsqu'on avance ou recule l'heure par exemple.

Nettoyez votre avertisseur une fois par mois avec un aspirateur.

Remplacez votre appareil selon les recommandations du fabricant. Généralement, il est conseillé de le changer au moins aux sept à dix ans.

Extincteur portatif

Un extincteur portatif de type ABC peut empêcher un petit incendie de prendre de l'ampleur et de causer des dommages importants. Pour quelques dizaines de dollars, vous pouvez vous procurer un extincteur homologué par le Laboratoire des assureurs du Canada (ULC). Cependant, rappelez-vous que l'extincteur portatif peut éteindre les feux naissants uniquement et qu'il ne peut pas remplacer l'intervention des services d'urgence. Assurez-vous qu'il soit placé près d'une issue pour ne pas vous mettre en danger inutilement.

L'avertisseur de fumée ne peut pas détecter la présence de CO et l'avertisseur de CO n'est pas efficace pour détecter l'incendie. Procurez-vous les deux appareils pour plus de sécurité. Certains appareils peuvent être combinés et offrir les deux protections.